

**COMMUNE DE LANGUEUX**  
**Côtes d'Armor**

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**séance du 9 juin 2021**

L'an deux mille vingt et un, le vingt-sept avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Richard HAAS, Maire de la Ville de Langueux

Etaient présents Mesdames Malorie MEHEUST, Sylvie GUIGNARD, Isabelle POULAIN-COLANI, Laura BLEVIN, Maryline NIVET, Catherine PEPIN, Angélique STEUNOU, Françoise HURSON, Amandine ANDRE, Marion BOUCHEVREAU

Messieurs Richard HAAS, Eric TOULGOAT, Hubert HILLION, Guillaume HAMON, Olivier LECORVAISIER, Michaël BAUDET, Christian KERAUTRET, Loïc JAMBOU, Sébastien BOUL, Yann SOULABAIL, Jean BELLEC, Jean-Pierre REGNAULT, Jérôme TRONEL, Christophe MINAUD

Absents excusés Monsieur Jean-Louis SENECHÉAU (pouvoir donné à Monsieur Yann SOULABAIL)

Mesdames Sandrine REDON, Isabelle ETIEMBLE (pouvoir donné à Laura BLEVIN), Kristell LE MAUFF (pouvoir donné à Malorie MEHEUST), Valérie TRAISSAC (pouvoir donné à Françoise HURSON)

Secrétaire Madame Malorie MEHEUST

Secrétaire auxiliaire Monsieur Yannick RAULT, Directeur Général des Services

Rapport n° 2021-41

**TARIFS SERVICE RESTAURATION, ACCUEILS PERISCOLAIRES  
ET EXTRA-SCOLAIRES 2021/2022**

Rapporteur : Madame POULAIN-COLANI –Adjointe à l'Eveil, à la Petite Enfance et à la Vie Scolaire

Dans la perspective de la prochaine rentrée scolaire 2021-2022, il convient d'arrêter les tarifs des accueils périscolaires et des accueils de loisirs sans hébergement (petites vacances).

Il est proposé d'appliquer une augmentation de 2 % à l'ensemble de ces tarifs.

**1. Pour le service de restauration :**

*1.1 Tarifs*

Tarifs	2020/2021 (Rappel)	2021/2022
Repas abonné	3,42 €	<b>3,49 €</b>
Repas occasionnel	4,18 €	<b>4,26 €</b>

<b>Personnel communal + Brigades Vertes</b>	4,81 €	<b>4,91 €</b>
<b>Enseignants n'accompagnant pas les enfants</b>	5,87 €	<b>5,99 €</b>
<b>Adultes extérieurs</b>	7,85 €	<b>8,01 €</b>

Conformément à la délibération du 16 décembre 2019, une majoration de 50 % du tarif sera appliquée si l'inscription n'est pas effectuée dans les délais. La majoration ne sera pas applicable pour les cas de force majeure. Cette dernière désigne un évènement à la fois imprévu, insurmontable et indépendant de la volonté d'une personne.

## 1.2 Coût du service 2019 (2020 est en cours de calcul du fait de la coopération)

Le service de restauration a servi 102 153 repas en 2019 (soit en moyenne 735 repas/jour).

Prix de revient d'un repas		Participation de la Ville de Langueux	Participation usagers	Autres participations (Sofaxis)
En valeur	En %	En %	En %	En %
6,63 €	100	45,89	48,57	5,54

## 2. Pour les APS (accueils périscolaires) :

### 2.1 Tarifs

<b>ABONNE</b>	2020/2021	2021/ 2022		2020/2021	2021/2022
	<b>QF* &lt; 750</b>			<b>QF &gt; 751 (1)</b>	
ACCUEIL MATIN	0,79 €	<b>0,81 €</b>		1,06 €	<b>1,08 €</b>
ACCUEIL SOIR	1,31 €	<b>1,34 €</b>		1,76 €	<b>1,80 €</b>
	<b>Dépassement d'horaire 10,00 €</b>				

#### \* *Quotient Familial*

<b>OCCASIONNEL</b>	2020/2021	2021 / 2022		2020/2021	2021/2022
	<b>QF* &lt; 750</b>			<b>QF &gt; 751 (1)</b>	
ACCUEIL MATIN	0,94 €	<b>0,96 €</b>		1,27 €	<b>1,30 €</b>
ACCUEIL SOIR	1,57 €	<b>1,60 €</b>		2,11 €	<b>2,15 €</b>
	<b>Dépassement d'horaire 10,00 €</b>				

#### \* *Quotient Familial*

(1) Conditions particulières :

Le QF  $\geq$  à 751 s'applique également :

- aux enfants extérieurs scolarisés à Langueux,
- en cas de non présentation des justificatifs par une famille résidant à Langueux.

Il est à noter que :

- ✓ les enfants du personnel de la commune ne résidant pas à Langueux bénéficieront des quotients langueusiens.

Conformément à la délibération du 16 décembre 2019, une majoration de 50% du tarif sera appliquée si l'inscription n'est pas effectuée dans les délais. La majoration ne sera pas applicable pour les cas de force majeure. Cette dernière désigne un événement à la fois imprévu, insurmontable et indépendant de la volonté d'une personne.

## 2.2 Coût du service 2020

Prix de revient horaire		Participation de la Ville de Langueux	Participation usagers	CAF / Prestations CEJ et autres
En valeur	En %	En %	En %	En %
2,69 €	100	31,12	28,56	40,32

## 3. Pour les tarifs des A.L.S.H PETITES VACANCES :

### 3.1 Tarifs

Tranches	De	TARIFS 2021 - 2022			
		Journée (Pour rappel 2020)	Journée 2021 / 2022	1/2 Journée sans repas (Pour rappel 2020)	1/2 Journée sans repas 2021 / 2022
1	≤ 350	3,62 €	<b>3,69 €</b>	1,84 €	<b>1,88 €</b>
2	351 < QF < 550	5,97 €	<b>6,09 €</b>	3,02 €	<b>3,08 €</b>
3	551 < QF < 750	8,29 €	<b>8,46 €</b>	4,18 €	<b>4,26 €</b>
4	751 < QF < 950	10,63 €	<b>10,84 €</b>	5,39 €	<b>5,50 €</b>
5	951 < QF < 1150	12,97 €	<b>13,23 €</b>	6,54 €	<b>6,67 €</b>
6	QF ≥ 1151 (1)	15,47 €	<b>15,78 €</b>	7,73 €	<b>7,88 €</b>
7	Extérieur	17,63 €	<b>17,98 €</b>	8,89 €	<b>9,07 €</b>
<b>Dépassement d'horaire</b>		<b>10,00 €</b>		<b>10,00 €</b>	

(1) Conditions particulières :

Le QF ≥ à 1 151 s'applique également :

- aux enfants extérieurs scolarisés à Langueux,
- en cas de non présentation des justificatifs par une famille résidant à Langueux.

Il est à noter que :

- ✓ les enfants du personnel de la commune ne résidant pas à Langueux bénéficieront des quotients langueusiens,
- ✓ l'inscription se fera **à la semaine**. Cette disposition pourra évoluer en fonction des conditions sanitaires et revenir aux modalités antérieures à la pandémie (cf. délibération du 03/06/2020),
- ✓ Maintien de la possibilité de l'inscription à la ½ journée pour les enfants en situation de handicap,

- ✓ le tarif extérieur s'applique aux enfants non scolarisés à Langueux et ne résidant pas sur la commune.
- ✓ le tarif pour dépassement d'horaire s'appliquera après un 1<sup>er</sup> rappel écrit du règlement à la famille.

*Conformément à la délibération du 16 décembre 2019, une majoration de 20 % du tarif sera appliquée si l'inscription n'est pas effectuée dans les délais. La majoration ne sera pas applicable pour les cas de force majeure. Cette dernière désigne un évènement à la fois imprévu, insurmontable et indépendant de la volonté d'une personne.*

### 3.2 Coût du service 2020

Prix de revient journalier (sur la base de 8h/j)		Participation de la Ville de Langueux	Participation usagers	CAF : prestations CEJ et autres
<i>En valeur</i>	<i>En %</i>	<i>En %</i>	<i>En %</i>	<i>En %</i>
30,24 €	100	40,03	33,52	26,45

Aussi, au vu de ces éléments, **je vous propose** :

- de vous prononcer favorablement sur ces propositions tarifaires ;
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous documents se rapportant à cette délibération.

**Le présent rapport, mis aux voix, est ADOPTE à l'unanimité.**